

SERVICE DE RESTAURATION

La carte d'accès au self pour les demi-pensionnaires et les internes devra être réglée lors de l'inscription (5€)

Le régime de l'élève devra également être indiqué au moment de l'inscription (externe, demi-pensionnaire ou encore interne pour les élèves des pôles sportifs uniquement)

Les factures de restauration seront transmises par courriel, chaque trimestre. Elles sont calculées sur la base d'un forfait en fonction du nombre de jours de classe et du régime choisi. Le choix du régime engage pour le trimestre.

REGIME	TARIF ANNUEL 2021/2022 Prix du repas au 01/01/2021 : 3.10€
DP3 : Demi-pensionnaire 3 jours (3 jours précisés par courrier ou courriel au plus tard 15 jours après la rentrée)	344.10€
DP4 : Demi-pensionnaire 4 jours (sauf le mercredi)	437.10€
DP5 : Demi-pensionnaire 5 jours	548.70€
Interne	1805.40€
Externe : repas occasionnel (Possibilité également de manger occasionnellement le mercredi au ticket pour les demi- pensionnaires)	5€ Ticket à acheter au kiosque TURBOSELF (CB, espèces)

Toute demande de modification de régime devra être transmise par le biais d'un courrier ou courriel des parents avant la fin du trimestre en cours pour pouvoir être appliquée à partir du trimestre suivant.

Le règlement s'effectuera en espèces, par chèque bancaire ou par le module de paiement en ligne de Téléservices (TOUTATICE).

Le prélèvement automatique n'est pas en vigueur.